



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Aurillac, le 12 août 2022,

COMMUNIQUE DE PRESSE

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Week-end du 15 août : vigilance sur les routes

Depuis le début de l'année 2022, la mortalité routière dans le Cantal est en hausse avec 7 décès enregistrés à date du 24 juillet 2022, contre 5 pour la totalité de l'année 2021 et 4 en 2019 sur le premier semestre. Le nombre d'accidents et de blessés est également en augmentation (cf. tableau plus bas).

Cette évolution va de pair avec la hausse des comportements à risques sur les routes (alcool, stupéfiants, vitesse). Le nombre de suspensions administratives du permis de conduire est ainsi en progression : près de 500 mesures prises pour la période de janvier à juillet 2022, contre 407 en 2021, 272 en 2020 et 322 en 2019 pour la même période*.

Dans ce contexte, et à l'occasion du chassé-croisé sur les routes le week-end du 15 août, les forces de sécurité intérieure sont mobilisées pour accentuer les contrôles avec pour objectif de détecter et réprimer les comportements dangereux.

Ces contrôles sont toujours accompagnés de messages de prévention, en particulier à l'attention des jeunes conducteurs.

Des actions d'informations et de prévention sont également menées par le bureau éducation et sécurité routière de la préfecture, comme à Naucelles le 6 juillet 2022, lors du festival Caillou Costaud à Pierrefort le 9 juillet 2022, à l'occasion du festival Mad Cow à Cheylade le 6 août 2022, ou encore sur l'A75 sur l'aire de Garabit le vendredi 12 août 2022.

Pour rappel, plus particulièrement à l'occasion des longs déplacements, la vigilance des usagers doit se porter sur :

- **L'état du véhicule** : à vérifier avant de prendre la route (usure et pression des pneus, y compris celles de la roue de secours, les niveaux d'huile, liquides de frein et de refroidissement, lave-glace, bon fonctionnement des freins, de la direction, des phares et des feux, et des balais d'essuie-glace) ;

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

2 cours Monthyon

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



- **Le chargement du véhicule** : s'assurer de placer les bagages les plus grands et les plus lourds au fond du coffre, et en cas d'utilisation d'une barre ou d'un coffre de toit ou d'un porte-vélos, ne pas faire dépasser son chargement à l'avant de la voiture et d'un mètre maximum à l'arrière ;
- **Le choix de l'itinéraire avant le départ** : s'informer sur les conditions de circulation et les prévisions météorologiques sur l'ensemble du trajet ;
- **Le port de la ceinture** : pour tous les passagers du véhicule (avec une attention particulière pour les enfants qui doivent avoir un siège adapté à leur âge)
- **Le respect des pauses** : toutes les deux heures pour une durée de 15 à 20 minutes. En cas de fatigue (sommeil écourté, route de nuit), augmenter la fréquence des pauses, dès les premiers symptômes de somnolence, dormir au moins 20 minutes ou passer le volant à un autre passager ;
- **Le respect des limitations de vitesse et des distances de sécurité** : la distance de sécurité minimale à maintenir en suivant un autre usager à la même vitesse est de deux secondes (un moyen simple de savoir si cette distance est respectée : prendre un repère sur le bord de la route, compter deux secondes entre l'instant où la voiture que l'on suit passe devant ce repère et l'instant où son propre véhicule passe devant ce même repère ; sur autoroute, la ligne discontinue entre la voie de droite et la bande d'arrêt d'urgence est un repère : il est recommandé de laisser un espace équivalent d'au moins deux bandes de peinture) ;
- **Le risque lié au téléphone au volant** : ne pas consulter son téléphone pendant le trajet sauf pour la fonctionnalité GPS.
- **Les dangers liés à la consommation d'alcool, de stupéfiants et/ou de médicaments non compatibles avec la conduite**

Les chiffres de l'accidentalité routière du premier semestre dans le Cantal (*) :

	Nb accidents	Nb de tués au 30 juillet	Nb de blessés (dont hospitalisés)	Nb de blessés hospitalisés plus de 24 h.
Du 1er janvier au 30 juillet 2022 (chiffres non consolidés)	92	7	117	40
Du 1er janvier au 30 juillet 2021	66	2	74	26
Du 1er janvier au 30 juillet 2019	35	4	36	26

Les mauvais comportements sont souvent à l'origine des accidents puisque la cause principale des accidents est l'alcool, suivie de la vitesse inadaptée.

Par ailleurs, on note que les contrôles de vitesse effectués par la gendarmerie démontrent que les jeunes conducteurs sont surreprésentés parmi les auteurs d'infractions.

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

2 cours Monthyon

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



Quelques chiffres complémentaires relatifs aux catégories d'usagers plus vulnérables (*) :

	piétons	vélo	cyclo	moto
Du 1er janvier au 30 juin 2022 (chiffres non consolidés)	11 accidents 2 tués 6 blessés non hospitalisés 3 blessés hospitalisés	6 accidents 4 blessés non hospitalisés 1 blessé hospitalisé 1 indemne	6 accidents 2 blessés non hospitalisés 4 blessés hospitalisés	8 accidents 4 blessés non hospitalisés 4 blessés hospitalisés
Du 1er janvier au 30 juin 2021	6 accidents 3 blessés non hospitalisés 3 blessés hospitalisés	6 accidents 2 blessés non hospitalisés 4 blessés hospitalisés	1 accident 1 blessé non hospitalisé	10 accidents 4 blessés non hospitalisés 4 blessés hospitalisés 2 tués en moto 125cm3
Du 1er janvier au 30 juin 2019	4 accidents 4 blessés hospitalisés	2 accidents 2 blessés hospitalisés	0 accident	4 accidents 3 blessés hospitalisés 1 tué

(*) Les modifications des conditions de trafic à partir du mois de mars 2020 en raison de la crise sanitaire nous conduisent à prévoir une double comparaison avec les données 2021 mais aussi 2019, année de référence avant crise sanitaire.

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

2 cours Monthyon

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr

